



## COMPTE-RENDU

### Réunion d'informations sur les plantations du Jardin des Dames de la Foi

Jeudi 30 Mars 2023 à l'Espace Beaulieu

Avec la participation de :

- Camille CHOPLIN, Maire-adjointe du quartier Nansouty Saint-Genès
- Didier JEANJEAN, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés
- Francis FEYTOUT, Conseiller municipal délégué pour le respect du vivant / condition animale
- Ludovic CHABAS, Pôle du Patrimoine Végétal et de la Biodiversité,
- Pascal JARRY, Elora GENDRE, Mission démocratie permanente
- Virginie FERRAND DROUILLER, Mairie de quartier
- 55 habitant.e.s et usagers du Jardin des Dames de la Foi

#### I- INTRODUCTION

Camille CHOPLIN remercie l'Espace Beaulieu d'accueillir cette réunion.

Elle présente les élus présents et le Pôle du Patrimoine Végétal et Biodiversité qui exposeront le projet et répondront aux questions.

Il est rappelé le contexte de cette rencontre. Madame CHOPLIN a pris ses nouvelles fonctions de Maire-adjointe de quartier en octobre 2022. Ce projet de plantations lui a été présenté à cette période par les services compétents et une décision a été prise au vu de la nécessité d'intervenir rapidement.

Par la suite, des retours négatifs ont été remontés et une pétition créée, signée par 215 personnes à ce jour. Madame CHOPLIN a reçu les référents de la pétition en mairie de quartier.

La présentation a pour objectif d'expliquer les plantations et de pouvoir échanger avec les personnes présentes.

#### II- PRESENTATION DU JARDIN ET DES PLANTATIONS

Ludovic CHABAS, Directeur exploitation des parcs et jardins du Pôle patrimoine végétal et biodiversité de Bordeaux Métropole rappelle que le jardin fait près de 8.000 m<sup>2</sup>. Il s'intègre dans le patrimoine végétal de la commune (480 hectares sur une centaine d'espace, 45.000 arbres).

Il a été acheté par la ville en 2001 et ouvert au public en 2002. Ce jardin est classé au Plan Local Urbanisme en Espace Boisé Classé. Ce classement permet la protection de son patrimoine arboré.

De plus, il est doublement labellisé :

- Ecojardin : label attribué par Plantes et Cités reconnaissant la dimension écologique de la gestion du jardin. La labellisation est basée sur des critères en relations avec les grandes thématiques de la transition écologique : gestion des eaux, des déchets, végétalisation, renaturation... Elle fait l'objet d'audits réguliers

- Refuge LPO : label en faveur de l'accueil de la faune et de la flore sauvages. La labellisation fait également l'objet de contrôles réguliers pour s'assurer du respect de la charte LPO.

De nombreux mobiliers et équipements y sont installés :

- Aire de jeux : agrandie en 2016
- Boite à livres
- Allée des chiens (sur environ 1.000m<sup>2</sup>)
- Équipements ludiques (tennis de table, agrès sportifs)
- Composteurs partagés et point d'eau

D'où la cohabitation de multiples usages sur un même espace.

Ces nombreux usages engendrent une pression forte sur les écosystèmes qui sont aujourd'hui menacés. Il est constaté une forte diminution de la biodiversité. La LPO, suite à la réalisation d'inventaires comparatifs, a fait apparaître une chute de plus de 40% des espèces d'oiseaux présents sur le parc.

Il a également été constaté que la strate arbustive (strate composée par les arbustes et les plantes) était insuffisante pour permettre l'accueil de la faune sauvage (oiseaux et insectes)

Les sols se sont considérablement appauvris et sont devenus quasiment imperméables à certains endroits.

Le jardin est également en forme de cuvette, ce qui génère des problèmes de ruissellements sur les bords de la cuvette et une accumulation d'eau dans la partie centrale.

L'ensemble de ces éléments contribuent à dégrader la valeur d'usage du jardin.

Ils compromettent en outre les labellisations existantes.

Le Pôle Patrimoine Végétal et Biodiversité a également dû faire face à de nombreuses dégradations sur la végétation. De nombreuses plantations réalisées au cours des dernières années ont été piétinées ou dégradées.

Par conséquent, pour protéger les nouvelles plantations, il a été nécessaire d'installer une clôture, elle-même ayant été dégradée à trois reprises depuis le début de l'année 2023.

Le Pôle Patrimoine Végétal et Biodiversité a donc mis en œuvre de nouvelles plantations début 2023 :

- Partie centrale : 600 m<sup>2</sup> en extension d'un massif existant ; paillage du sol et plantation d'une soixantaine d'arbustes
- Plantes grimpantes sur les clôtures
- Partie sud : plantation de 9 jeunes arbres
- Partie Nord : plantation de plantes vivaces.

### **III- SYNTHÈSE DES REMARQUES ET ÉCHANGES :**

- Des usagers souhaitent que l'emplacement central soit maintenu en usage libre, conformément à leurs utilisations du parc et que les plantations soient déplacées ; avec la mise en place d'un système de drainage en sous-sol.

Plusieurs personnes demandent que plus d'espace pour les enfants soit disponibles au sein du parc ; notamment en diminuant la surface réservée aux plantations.

D'autres riverains et usagers sont favorables à ces plantations et font part de leur compréhension de la nécessité d'intervenir pour rétablir la perméabilisation des sols, renforcer l'îlot de fraîcheur... Une assistante maternelle explique que cet espace n'était plus utilisable au vu de l'absence d'herbe en lien avec la problématique de l'écoulement des eaux. De plus, les espaces libres ne doivent pas être monopolisés par les enfants jouant au ballon. Une personne indique que des personnes âgées n'osent plus venir dans le parc du fait des jeux de balles et des chiens non tenus en laisse qui leur font peur. Les différents usagers doivent trouver leur place.

Ces différents avis montrent la pluralité d'usages et de besoins sur un espace contraint. La réponse à toutes ces demandes n'est pas possible. Il est nécessaire de concilier les usages, qui sont parfois incompatibles.

Les services métropolitains et les élus ont dû avoir une réflexion plus pragmatique et technique pour assurer la préservation de la biodiversité. La décision s'est basée sur l'expertise du Pôle du Patrimoine Végétal et Biodiversité, ainsi que sur les avis scientifiques des organismes de labellisation indépendants.

Dans le cadre de la gestion des espaces verts, des aménagements sont faits dans l'idée du partage de ces usages et de la prise en compte des données techniques et scientifiques.

Au vu de la problématique de l'écoulement des eaux, cet emplacement était particulièrement indiqué pour favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol.

La zone nord a été retenue pour y faire des plantations d'espèces vivaces.

Il est également rappelé que cet espace était auparavant fermé plusieurs mois dans l'année pour tenter de faire pousser de l'herbe.

Les enfants disposent toujours de plusieurs espaces pour jouer :

- L'aire de jeux qui a bien été maintenue et a été agrandie il y a quelques années ;
- Un espace à proximité des plantations avec une protection en plastique pour permettre les jeux au ballon.

Il est précisé qu'un nettoyage du réseau d'écoulement des eaux sera réalisé au mois d'avril. Si ce drainage s'avérait inefficace, il sera nécessaire d'avoir une action plus importante sur le point bas du parc.

- Des usagers reprochent que la conception des plantations n'ait pas été concertée avec les personnes utilisant le parc au quotidien ; qu'il n'y ait pas eu de propositions d'alternatives et qu'il n'y ait pas eu d'information préalable aux plantations.

Les plantations au sein des jardins et parcs de la ville ne font habituellement pas l'objet de concertation ou d'information préalable.

Les alternatives étaient limitées à un maintien en l'état avec une chute de la biodiversité ou une action de plantations.

Il a été décidé collégalement par les élus qu'une intervention était nécessaire et que les plantations devaient se faire à cet emplacement.

- Des usagers regrettent le non-respect des règles et l'absence d'intervention des services de la ville face aux incivilités (déambulation des chiens sans laisse, déjections canines, chats errants, incivilités et agressions). Des passages de la police municipale renforcés sont demandés, ainsi que l'affichage des règles applicables au sein du parc.

Concernant la problématique des chiens, il est rappelé que le jardin dispose d'une allée des chiens, qui est l'une des plus grandes des parcs de la mairie de Bordeaux. Les propriétaires de chiens sont incités à l'utiliser. Dans le reste du parc, les chiens sont obligatoirement tenus en laisse.

Sur l'ensemble des incivilités constatées, il est précisé que la police municipale passe régulièrement au sein du parc. Toutefois, il n'est pas envisageable d'y prévoir une présence quotidienne sur tous les horaires d'ouverture.

Les élus vont demander des passages renforcés de la police municipale.

Monsieur FEYTOUT note la problématique des chats errants. Néanmoins, il rappelle que les chats ne sont pas forcément errants mais qu'ils déambulent librement.

- Des riverains regrettent l'installation d'une barrière en grille métallique et en béton, qui est en contradiction avec la volonté de végétalisation et n'est pas esthétique.

Cette installation est nécessaire à la protection des plantations qui sont régulièrement détériorées. Il est prévu que les barrières soient végétalisées avec des plantes grimpantes.

Ce problème esthétique sera donc temporaire.

Le Pôle du Patrimoine Végétal et Biodiversité va travailler pour améliorer son intégration dans le jardin.

- Plusieurs riverains font remarquer la nécessité de réfléchir à ce que la biodiversité se fasse sur un espace plus large intégrant les parcs de l'Espace Beaulieu et de la Villa Pia qui ne sont pas ouverts au public librement.

Un représentant de l'Espace Beaulieu propose à la ville de travailler conjointement à l'installation d'un pigeonnier sur leur espace.

Les jardins à proximité, Espace Beaulieu et Villa Pia, accueillent leur propre biodiversité. La protection du vivant doit se faire sur l'ensemble des espaces et ne pas se limiter à ces espaces privés.

Monsieur FEYTOUT remercie le diocèse pour sa proposition de pigeonnier. Il prendra contact avec l'Espace Beaulieu pour cette installation.

- Un riverain remercie la ville pour l'enlèvement de l'espace de dons d'objets. Il demande également le retrait des composteurs qui seraient source de venue de nuisibles.

Les composteurs mis à disposition des riverains pour les seuls restes alimentaires ne génèrent pas l'arrivée de nuisibles. La gestion est confiée à une association dont les coordonnées sont sur les composteurs. En cas de problématique particulière, l'association pourra intervenir.

Des signalements peuvent être faits en mairie de quartier.

- L'association "Aux arbres citoyens" rappelle que la présence d'arbres est également nécessaire aux enfants, même s'ils ont besoin d'espace pour jouer. Certains quartiers de la ville n'ont pas la chance d'avoir un parc végétalisé de cette qualité.

- Les pétitionnaires rappellent qu'ils ont recueilli en moins de deux semaines au mois de décembre 2022 de 200 signatures

#### IV- CONCLUSION

Camille CHOPLIN clôture la réunion en rappelant que l'emplacement des plantations a été choisi au vu de la nécessité de renaturer le sol à cet endroit afin de régler la problématique des inondations. Il est nécessaire de laisser le temps aux plantations de prendre et d'en assurer le suivi.

De plus, l'aménagement va continuer à évoluer et l'aspect esthétique de la clôture va être amélioré.

Une nouvelle rencontre pourra éventuellement se faire dans un an pour faire un bilan sur ces plantations.